

**RÉSOLUTION**  
**2023-004**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE PRISCILLIA LEFEBVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 juin 2023 le conseil municipal a nommé Priscillia Lefebvre à titre de directrice générale par intérim pour une période de trois mois, par la Résolution 2023-06-12;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est expiré depuis le 7 septembre 2023, mais que la présence de madame Lefebvre est toujours requise pour exercer cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat doit être prolongé du 7 septembre au 7 janvier 2024, et ce, pour un total de 15 heures par semaine, qui peut être augmenté au besoin et selon le taux horaire déjà convenu;

**CONSIDÉRANT QUE** le lundi, madame Lefebvre doit être au bureau municipal au moins jusqu'à 14 h 30 et qu'elle peut accomplir le reste du travail à distance;

**CONSIDÉRANT** l'affichage d'un poste de directrice générale par intérim jusqu'au 27 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** si le poste est pourvu dans l'intervalle, madame Lefebvre deviendra directrice générale adjointe par intérim, aux mêmes conditions.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE PROLONGER** le contrat de travail de Priscillia Lefebvre selon les conditions ci-haut énumérées.

---

Sandra Bilodeau  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président